

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du **CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

## POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES CENTRES DE LOISIRS :  
CONSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal.

Il apparaît nécessaire de créer une Commission Extra Municipale chargée d'examiner les questions relatives aux centres de loisirs, composée en nombre égal de représentants du Conseil Municipal et de représentants de l'attributaire du marché auquel est confiée l'organisation du service.

En effet, cette commission peut comprendre des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants d'associations locales.

De plus, la composition des Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La commission est présidée par un membre du Conseil Municipal, désigné par arrêté de Monsieur le Maire.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

CREE la commission extra municipale chargée d'examiner les questions relatives aux centres de loisirs pour la durée du mandat,

FIXE à 12 le nombre de ses membres,

DESIGNE à la représentation proportionnelle les 6 délégués à cette commission comme suit :

- Anne SERRE
- Béatrice BADETS
- Christine BASLY-LAPEGUE
- Laure FAUDEMÉR
- Sarah DOURTHE
- Marie-Constance BERTHELON

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

**DELIBERE EN SEANCE,**  
**Les jours, mois et an que dessus,**  
**Suivent les signatures au registre**  
**POUR COPIE CONFORME,**  
**LE MAIRE,**



**Gabriel BELLOCQ**  
**Vice-Président du Conseil**  
**Général des Landes**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».